



4 août 2026

Soumis par : le Bureau élargi

Original : Anglais

 Traité sur le commerce des armes
Douzième Conférence des États Parties

Genève, 24-28 août 2026

ÉLÉMENTS PRÉLIMINAIRES PROPOSÉS EN VUE D'UNE STRATÉGIE QUINQUENNALE POUR LE TCA

CONTEXTE ET APPEL À PROPOSITIONS

1. La Onzième Conférence des États Parties (CEP11) du Traité sur le commerce des armes (TCA) a approuvé une [proposition](#) soumise par le Royaume-Uni préconisant que la CEP11 convienne d'un mandat pour élaborer les éléments d'un projet de Stratégie quinquennale du TCA, qui sera présenté à l'examen de la Conférence d'ici la CEP13 au plus tard. Comme le prévoit la proposition, il a été considéré qu'une telle Stratégie à long terme pour le TCA pourrait remplir deux fonctions corrélées :

- i) *accorder une attention et une priorité accrues aux structures et aux activités du TCA, particulièrement dans un contexte de ressources financières et humaines limitées, en adoptant une perspective transversale relativement au Traité et une orientation stratégique à plus long terme ; et*
- ii) *permettre aux États Parties de mieux mesurer les progrès réalisés et l'impact sur la mise en œuvre ainsi que l'impact du Traité par rapport aux objectifs convenus et aux priorités établies.*

2. Dans ce cadre, la CEP11 a demandé au Secrétariat du TCA de lancer un appel à propositions auprès des États Parties et des autres parties prenantes afin qu'ils proposent des objectifs et des priorités, ainsi que des actions possibles et des mesures de la performance qui pourraient être menées dans le cadre de la poursuite de ces objectifs et priorités, en tenant compte de tous les aspects du Traité, en vue d'élaborer les éléments d'un projet de Stratégie quinquennale. Un « Bureau élargi du TCA » comprenant le Président et les Vice-présidents du TCA, les présidents des groupes de travail, le Président du Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF), le Président du Comité de sélection du Fonds d'affectation volontaire (VTF) et les points focaux sur l'égalité des sexes a été chargé de regrouper ensuite les éléments et les propositions obtenus sous forme de projet de Stratégie.

3. Le Secrétariat du TCA a lancé l'appel à propositions, encourageant la soumission de contributions structurées sur la structure envisagée pour la Stratégie, les processus de suivi et d'évaluation potentiels, huit domaines thématiques spécifiques, les questions transversales, les défis et les contraintes, ainsi que sur le processus d'élaboration de la Stratégie. Le Secrétariat a résumé les contributions reçues sous forme de document intitulé « [Rapport de synthèse sur les soumissions et les contributions des parties prenantes et les éléments clés du projet de Stratégie](#) », qui a permis d'éclairer les consultations tenues en ligne le 23 mars 2026.

PREMIÈRE CONSULTATION INFORMELLE DU 23 MARS 2026

4. La consultation tenue en ligne le 23 mars 2026 était la première d'au moins deux consultations en ligne demandées par la CEP11. Lors de cette consultation, le Secrétariat du TCA a présenté le rapport de synthèse et les délégations ont discuté des principales conclusions qui sont ressorties de l'appel à propositions, tout en soumettant des réflexions et des contributions complémentaires afin d'orienter le processus d'élaboration en cours de la Stratégie. Le Secrétariat a tenu compte de ces contributions supplémentaires dans le document intitulé « [Élaboration des éléments d'un projet de Stratégie quinquennale pour le TCA: rapport de synthèse sur les contributions et les éléments clés](#) », qui consolidait les conclusions du processus de consultation. Ce deuxième rapport de synthèse a été diffusé en préparation de la réunion informelle préparatoire à la CEP12 tenue les 27 et 28 mai 2026.

RÉUNION INFORMELLE PRÉPARATOIRE À LA CEP12 DES 27 ET 28 MAI 2026 ET SUIVI

5. Lors de la réunion informelle préparatoire à la CEP12 du 28 mai 2026, le Bureau élargi du TCA a présenté un état des lieux du processus d'élaboration de la Stratégie et a encouragé les participants à soumettre leurs points de vue sur le rapport de synthèse du Secrétariat et les prochaines étapes proposées. Les délégations étaient largement en faveur d'une Stratégie concise, pratique et axée sur la mise en œuvre, et qui repose sur les mécanismes du TCA existants plutôt que de créer de nouvelles structures. Les délégations ont fait remarquer que la Stratégie devait renforcer la cohérence dans l'ensemble des domaines de travail du TCA, améliorer la coordination entre les organes existants et éviter les doublons, tout en restant axée sur la mise en œuvre efficace du Traité, en particulier les articles 6 et 7. L'un des thèmes récurrents était la nécessité de veiller à ce que la Stratégie demeure réaliste, réalisable et exécutable avec les ressources et les contraintes budgétaires existantes. Un grand nombre de participants ont souligné que le processus devait rester dirigé par les États Parties et fondé sur le consensus, tout en continuant à bénéficier des contributions des parties prenantes concernées, notamment les organisations internationales, la société civile, l'industrie et les institutions de recherche.

6. Suite à la réunion informelle préparatoire à la CEP12, le Secrétariat du TCA a préparé le document intitulé « [Éléments préliminaires proposés en vue d'une Stratégie quinquennale pour le TCA](#) », présentant les éléments préliminaires possibles de la Stratégie qui seront soumis à l'examen de la CEP12. Ces éléments reposaient sur les propositions et les contributions soumises par les États Parties et les parties prenantes tout au long du processus, les rapports précédemment diffusés et les discussions tenues entre les délégations concernant la nécessité d'améliorer la cohérence, la prévisibilité et l'impact dans le cadre des efforts visant à soutenir la mise en œuvre du Traité, et ils sont destinés à faciliter un affinement complémentaire de la Stratégie. Le document comprenait également les prochaines étapes possibles ainsi que des recommandations pour la CEP12, qui ont été revues et sont reflétées dans les paragraphes pertinents ci-dessous. Il a été diffusé pour le compte du Bureau élargi du TCA, préalablement à la deuxième consultation informelle sur la Stratégie qui s'est tenue le 21 juillet 2026.

DEUXIÈME CONSULTATION INFORMELLE DU 21 JUILLET 2026

7. Au cours de la deuxième consultation informelle tenue le 21 juillet 2026, le Bureau élargi du TCA a permis aux États Parties et aux autres parties prenantes d'échanger leurs avis sur les éléments préliminaires préparés en soutien à l'élaboration d'une Stratégie quinquennale pour le Traité sur le commerce des armes.

8. Les délégations ont largement salué les éléments préliminaires en tant que fondement pratique pour des travaux complémentaires et ont fait part de leur appréciation relativement au processus inclusif qui avait été mené jusque-là. Il a été noté que le document reflétait l'éventail global des propositions reçues dans le cadre de l'appel à propositions et des consultations précédentes et qu'il jetait donc des bases complètes pour élaborer la Stratégie plus avant.

9. Un certain nombre de délégations ont néanmoins observé que la prochaine phase du processus devrait se focaliser sur un affinement et une rationalisation complémentaires des éléments préliminaires en vue d'aboutir à une Stratégie pratique, focalisée et exécutable. À ce propos, plusieurs délégations ont proposé que la Stratégie identifie un nombre gérable de priorités stratégiques qui pourraient être poursuivies de manière réaliste au cours de la période de mise en œuvre, en tenant compte de la faisabilité, de l'impact attendu et de la valeur ajoutée d'une action coordonnée en vertu du Traité.

10. Un grand nombre d'interventions ont souligné l'importance d'inclure dans la Stratégie des modalités appropriées en termes de suivi et d'évaluation. Il a été proposé que l'élaboration d'indicateurs, de niveaux de référence et de méthodologies de suivi détaillées soit assurée lors de l'élaboration de la Stratégie elle-même.

11. S'agissant des priorités de fond, plusieurs délégations ont fait valoir que la mise en œuvre des articles 6 et 7 devrait rester parmi les principaux aspects pris en compte dans la Stratégie. Les autres priorités identifiées lors de la consultation comprenaient la prévention du détournement, l'universalisation, le renforcement des systèmes de mise en œuvre nationaux, la durabilité institutionnelle et financière, la participation aux processus du TCA et l'élaboration d'outils de mise en œuvre pratiques et de listes de contrôle.

12. Les délégations étaient largement favorables au maintien des aspects transversaux dans l'ensemble de la Stratégie. En particulier, une référence a été faite pour garantir la participation effective de la société civile, des organisations internationales et régionales, de l'industrie et des autres parties prenantes concernées, conformément à la pratique établie dans le cadre du TCA, ainsi que pour intégrer les aspects liés au genre dans l'ensemble de la Stratégie, lorsque cela est approprié.

13. La consultation a également inclus un échange d'avis sur les modalités possibles de la prochaine phase du processus d'élaboration. Un certain nombre de délégations ont fait part de leurs points de vue sur d'éventuels mécanismes de coordination, notamment l'établissement d'un mécanisme « Amis du Président », le rôle des agents et des organes subsidiaires existants du TCA, et les moyens permettant de faciliter la continuité de l'engagement des parties prenantes tout au long du processus d'élaboration. Le Secrétariat du TCA et certaines délégations ont noté qu'un mécanisme « Amis du Président » avait été utilisé dans d'autres forums multilatéraux.

14. Enfin, plusieurs délégations ont encouragé la poursuite des opportunités de consultation au cours de l'élaboration de la Stratégie, y compris des consultations régionales, lorsque cela est approprié.

SUIVI ET PROCHAINES ÉTAPES

15. Suite à la consultation informelle du 21 juillet 2026, le Bureau élargi du TCA souhaiterait souligner que le document *Éléments préliminaires proposés* ne constitue pas un

projet de stratégie ni un texte négocié. Il fournit plutôt un cadre stratégique et un ensemble de blocs de construction possibles, préparés par le Secrétariat du TCA sur la base des soumissions et des consultations et à partir desquels il est possible de structurer la Stratégie ainsi que d'identifier et d'élaborer des sujets prioritaires, des objectifs stratégiques, des mesures prioritaires, des indicateurs et des étapes clés. Des précisions complémentaires et des modifications ont été apportées en annexe pour clarifier davantage ce statut.

16. En ce qui concerne la prochaine phase d'élaboration et de coordination, le projet de recommandations est retenu avec certaines révisions mineures destinées à répondre aux commentaires concernant l'inclusivité. S'agissant de la possibilité que le Président soit assisté, selon les besoins, par un petit groupe informel géographiquement représentatif de délégations intéressées (« Amis du Président ») dans le cadre de l'élaboration, en tenant des consultations ciblées et en identifiant les domaines de convergence, il est souligné que la participation à un tel groupe serait volontaire et se ferait sous la direction du Président, tout en garantissant une transparence à l'égard de tous les États Parties et des parties prenantes. Cela viendrait compléter le soutien apporté par les agents sur les questions relevant de leurs mandats respectifs, dont le rôle consiste à assurer à la fois une expertise de fond et une appropriation étendue dans l'intégralité des questions liées au Traité.

RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DE LA CEP12

17. Compte tenu de ce qui précède, des contributions apportées et des consultations menées entre la CEP11 et la CEP12, le Bureau élargi recommande que la CEP12 :

- a) *prenne acte avec satisfaction des éléments préliminaires à examiner dans le cadre de l'élaboration d'une Stratégie quinquennale pour le TCA, préparés par le Secrétariat du TCA et figurant en annexe, comme base pour orienter les travaux futurs ;*
- b) *demande à la Présidente de la Treizième Conférence des États Parties (CEP13), en consultation avec les États Parties et avec le soutien du Secrétariat du TCA, de faciliter un processus intersessions inclusif et transparent pour s'appuyer sur les éléments préliminaires comme base d'élaboration d'un projet de Stratégie du TCA qui sera soumis à l'examen et à l'adoption de la CEP13 ;*
- c) *encourage la Présidente de la CEP13 à examiner des possibilités permettant de faciliter des consultations complémentaires et de soutenir la préparation du projet de Stratégie du TCA, notamment, selon les besoins, dans le cadre de l'établissement d'un processus « Amis du Président » représentatif sur le plan géographique, ouvert à tous les États Parties, et encourageant les contributions des autres parties prenantes dans le cadre de consultations ;*
- d) *demande, par ailleurs, que tous les agents, y compris les Vice-présidents, les présidents des groupes de travail, le Président du Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF), les points focaux sur l'égalité des sexes et le Président du Comité de sélection du Fonds d'affectation volontaire (VTF), soutiennent le processus intersessions, selon les besoins, relativement aux questions pertinentes pour leurs domaines de travail respectifs.*

ANNEXE**Préparé par le Secrétariat du TCA****ÉLÉMENTS PRÉLIMINAIRES PROPOSÉS EN VUE D'UNE STRATÉGIE QUINQUENNALE POUR LE TCA****CONTEXTE**

1. Conformément au mandat de la Onzième Conférence des États Parties (CEP11) consistant à élaborer des éléments préliminaires en vue d'une Stratégie quinquennale pour le Traité sur le commerce des armes (TCA), des discussions ont été menées entre les parties prenantes du TCA sur la manière dont un tel cadre pourrait soutenir une mise en œuvre et une universalisation efficaces du Traité.

2. Les États Parties ont la possibilité de réfléchir aux enseignements tirés de leur mise en œuvre et d'envisager la manière dont les travaux futurs du TCA pourraient être organisés en vue de promouvoir un renforcement de la cohérence stratégique, de la continuité et de l'impact.

3. Le présent document propose des éléments préliminaires possibles de la Stratégie qui seront soumis à l'examen de la CEP12. Il repose sur les propositions et les contributions apportées par les États Parties et les parties prenantes tout au long du processus, les rapports précédemment diffusés et les discussions tenues entre les délégations concernant la nécessité d'améliorer la cohérence, la prévisibilité et l'impact dans le cadre des efforts visant à soutenir la mise en œuvre du Traité, et il est destiné à fournir un cadre sur lequel s'appuyer au cours de l'élaboration de la Stratégie. À ce propos, tous les exemples de sujets prioritaires, d'objectifs stratégiques, de mesures prioritaires et d'indicateurs sont illustratifs, non contraignants et non exhaustifs. L'établissement des priorités incombe aux États Parties, qui statuent par consensus.

4. La Stratégie vise à fournir une orientation stratégique en vue d'une action coordonnée dans l'ensemble des domaines thématiques pertinents sur une période pluriannuelle, ainsi qu'à compléter – plutôt que de remplacer – les efforts de mise en œuvre nationaux et les obligations existantes du Traité. Elle ne créera aucune nouvelle obligation juridique et ne cherchera pas à modifier le Traité.

VISION STRATÉGIQUE, OBJECTIF ET PRINCIPES DIRECTEURS

5. Les discussions tenues à ce jour ont laissé entendre qu'une future Stratégie du TCA pourrait reposer sur une vision commune d'un Traité sur le commerce des armes qui est universel, mis en œuvre de manière efficace, contribue à la paix et à la sécurité internationales, réduit la souffrance humaine et promeut la transparence et la responsabilité dans le commerce international d'armes conventionnelles.

6. Dans ce cadre, l'objectif global d'une Stratégie du TCA pourrait être de soutenir les États Parties afin d'assurer une mise en œuvre efficace du TCA, au travers d'une action coordonnée, pratique et structurée de façon progressive dans l'ensemble des principaux domaines thématiques.

STRUCTURE STRATÉGIQUE

7. La Stratégie pourrait s'articuler autour de sept domaines thématiques identifiés dans l'appel à propositions : mise en œuvre nationale ; application des articles 6 et 7, transparence et établissement de rapports ; universalisation ; coopération internationale ; assistance internationale ; et infrastructures. Ces domaines reflètent les piliers centraux d'une mise en œuvre efficace du TCA et visent à fournir un cadre cohérent pour une action collective.

8. Pour chaque domaine thématique, les États Parties peuvent souhaiter identifier un nombre limité de sujets prioritaires à traiter au cours des 5 années de la Stratégie. Ces sujets prioritaires pourraient être complétés par des objectifs stratégiques à poursuivre – et, dans la mesure du possible, à atteindre – au cours de cette période, ainsi que par des mesures prioritaires à prendre lors de périodes spécifiques (p. ex., tous les ans) de la mise en œuvre afin de soutenir ces objectifs. Selon ce qui est approprié, les objectifs stratégiques et les mesures pourraient s'accompagner d'indicateurs de suivi et d'étapes clés. Chacune de ces composantes pourrait reposer sur les contributions apportées lors de l'appel à propositions, sur des consultations complémentaires, sur les enseignements tirés des programmes de travail précédents du TCA et sur les recommandations provenant des organes subsidiaires. Elles doivent également tenir compte des discussions et des plans de travail en cours ainsi que de l'ensemble d'outils et de documents d'orientation existants pour la mise en œuvre du TCA (disponibles [ici](#)). Une telle approche pourrait contribuer à s'assurer que la Stratégie demeure ciblée, pratique et réactive, tout en évitant de dupliquer les activités déjà menées dans le cadre du TCA et en minimisant la perturbation des travaux en cours. Dans le même temps, une flexibilité suffisante doit être maintenue pour faciliter des ajustements en réponse aux besoins émergents et aux nouveaux développements.

DOMAINES THÉMATIQUES – EXEMPLES DE SUJETS ET D'OBJECTIFS POSSIBLES

9. Les sections ci-dessous présentent, pour chaque domaine thématique, des exemples illustratifs et non exhaustifs de sujets prioritaires et d'objectifs stratégiques possibles tirés de la matrice opérationnelle du Secrétariat du TCA, résumant les propositions reçues dans le cadre des soumissions et des consultations et les traduisant en mesures possibles, délais indicatifs, principaux acteurs potentiels, propositions d'indicateurs et approches de suivi et d'évaluation (S&E). Les exemples ci-dessous sont paraphrasés et visent à présenter l'éventail d'idées et de priorités qui sont ressorties du processus de consultation. Ils sont fournis pour faciliter une discussion complémentaire sur des domaines d'intérêt potentiels, sans préjudice de toute décision future quant au contenu de la Stratégie.

10. La matrice elle-même sera disponible sous forme de document de travail du Secrétariat sur le site Internet du TCA et ne constitue pas un compte rendu définitif, une interprétation contraignante, ni une approbation des propositions, des positions ou des priorités soulevées par les délégations.

Mise en œuvre nationale

11. Les sujets prioritaires possibles liés au domaine thématique sur la mise en œuvre nationale provenant des soumissions et des consultations comprennent la mise en œuvre de systèmes de contrôle nationaux complets ; de cadres de législation et de réglementation nationaux ; de listes de contrôle nationales ; et de procédures d'octroi de licences et d'autorisation. Les domaines d'intérêt spécifiques dans le cadre de ces sujets pourraient inclure une réglementation des processus de courtage, de transit et de transbordement ; la tenue des

dossiers ; les mesures de prévention et de réponse au détournement ; la désignation et le fonctionnement des points de contact nationaux ; une coordination interorganisations entre les autorités chargées des octrois de licences, des douanes, des contrôles aux frontières, de la défense, de l'application des lois et des affaires étrangères ; ainsi que d'autres sujets clés concernant la mise en œuvre identifiés par la Conférence.

12. Parmi les objectifs stratégiques possibles identifiés figurent le renforcement des cadres juridiques et réglementaires nationaux ; l'établissement ou l'amélioration de systèmes efficaces d'octroi de licences et de contrôle des transferts ; l'amélioration de la coordination et du partage d'informations interorganisations ; l'appui à la désignation et à l'efficacité opérationnelle des points de contact nationaux ; le renforcement des capacités en termes de prévention, de détection et de réponse au détournement ; l'amélioration des systèmes de tenue de dossiers ; le renforcement des orientations de mise en œuvre pratiques, des trousseaux à outils et des mécanismes d'apprentissage entre pairs ; et l'identification et le traitement des défis persistants rencontrés dans la mise en œuvre.

Application des articles 6 et 7

13. Les sujets prioritaires liés à l'application des articles 6 et 7 provenant des soumissions et des consultations incluent les méthodologies d'évaluation des risques au niveau national ; l'intégration du droit international humanitaire (DIH), du droit international des droits de l'homme (DIDH) et de procédures de suivi et de réévaluation des risques ; les échanges d'informations ; la transparence et la responsabilisation ; et le renforcement des capacités des autorités chargées des octrois de licences et de l'évaluation.

14. Les objectifs stratégiques potentiels mis en avant comprennent l'établissement et le renforcement de cadres nationaux d'évaluation des risques ; une amélioration des contrôles après exécution et des mécanismes de suivi des risques ; une amélioration de la cohérence et de la transparence grâce à l'apprentissage entre pairs, aux études de cas et à l'établissement de rapports ; le renforcement de l'expertise technique parmi les agents d'octroi de licences ; et l'élaboration ou l'optimisation d'outils d'évaluation, de supports d'orientation et de pratiques d'atténuation des risques en soutien à une mise en œuvre cohérente des articles 6 et 7.

Transparence et établissement de rapports

15. Les sujets prioritaires possibles liés à la transparence et à l'établissement de rapports provenant des soumissions et des consultations comprennent le respect des obligations d'établissement de rapports initiaux et annuels ; l'amélioration de la qualité, de l'exhaustivité et de la ponctualité des rapports ; les synergies et l'interopérabilité avec les mécanismes d'établissement de rapports internationaux et régionaux pertinents ; l'amélioration du partage d'informations ; et le renforcement des capacités en soutien à la mise en œuvre efficace des articles 13 et 15.

16. Les objectifs stratégiques possibles identifiés comprennent une hausse des taux de conformité des rapports ; une amélioration de la qualité, de l'exhaustivité et de l'utilité des rapports soumis ; la promotion de l'établissement de rapports publics et détaillés, lorsque cela est approprié ; la rationalisation de l'établissement de rapports ; le renforcement des capacités institutionnelles nationales et des procédures d'établissement de rapports ; une amélioration de l'échange d'informations et du soutien par les pairs ; et l'amélioration de l'utilisation des données des rapports pour identifier les lacunes de mise en œuvre et les besoins en assistance.

Universalisation

17. Les sujets prioritaires possibles liés à l'universalisation provenant des soumissions et des consultations comprennent un engagement ciblé auprès d'États non Parties ; une assistance personnalisée avant l'adhésion ; des stratégies de sensibilisation régionales et sous-régionales ; un engagement auprès des parties prenantes pertinentes ; la diffusion de supports de sensibilisation ; la promotion des normes et standards du TCA auprès d'États non Parties ; et une coordination des ressources et des efforts d'universalisation.

18. Les objectifs stratégiques possibles identifiés comprennent la conduite d'activités de sensibilisation ciblées et d'un engagement diplomatique dans les régions et les États prioritaires ; la promotion de champions régionaux et d'échanges entre pairs ; le renforcement de l'adoption normative des principes du TCA dans les cadres nationaux et régionaux ; l'amélioration de la coopération avec les organisations régionales ; la mobilisation de ressources ; et l'établissement de mécanismes de coordination efficaces en soutien aux efforts d'universalisation.

Coopération internationale

19. Les sujets prioritaires possibles liés à la coopération internationale provenant des soumissions et des consultations comprennent la coopération entre les États exportateurs, importateurs et de transit ; l'échange d'informations sur le détournement par le biais de mécanismes tels que le Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF) ; une coopération opérationnelle dans le traitement des cas de détournement ; les cadres de coopération régionale et transfrontière ; et le soutien des échanges techniques entre les autorités responsables des douanes, de l'application de la loi, de l'octroi de licences et judiciaires.

20. Les objectifs stratégiques possibles identifiés comprennent le renforcement de la coopération pratique entre États Parties dans l'ensemble de la chaîne de transfert ; l'amélioration de l'échange d'informations liées au détournement, des tendances et des enseignements tirés dans le cadre du DIEF et d'autres mécanismes ; la promotion de réponses rapides au détournement et de partenariats entre pairs ; le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des autorités pertinentes ; et le renforcement de la coopération régionale en vue de prévenir, de déceler et de traiter les cas de détournement.

Assistance internationale

21. Les sujets prioritaires possibles liés à l'assistance internationale provenant des soumissions et des consultations comprennent une assistance axée sur la demande et coordonnée ; la mise en adéquation des demandes d'assistance avec l'expertise et les ressources disponibles ; un renforcement durable des capacités institutionnelles ; la coopération régionale ; la priorisation du soutien à la mise en œuvre des obligations clés du Traité ; et le renforcement de l'efficacité et de l'accessibilité du Fonds d'affectation volontaire (VTF) et de sa coordination avec d'autres mécanismes d'assistance.

22. Les objectifs stratégiques possibles identifiés comprennent le renforcement des mécanismes de coordination axés sur les données en vue de mieux associer l'assistance aux besoins identifiés ; la fourniture d'un renforcement des capacités durable et axé sur l'impact ; l'amélioration de la sensibilisation régionale et de l'accessibilité de l'assistance ; et le renforcement de l'efficacité, de la flexibilité et de l'accessibilité du VTF, notamment dans le

cadre de procédures simplifiées et de synergies renforcées avec d'autres mécanismes de financement.

Genre

23. Les sujets prioritaires possibles liés au domaine thématique sur le genre qui sont ressortis des soumissions et des consultations incluent l'intégration des questions de genre dans l'ensemble des processus du TCA ; une mise en œuvre tenant compte de la dimension du genre ; une cohérence avec le Programme sur les femmes, la paix et la sécurité et d'autres cadres internationaux pertinents ; et la participation des femmes et d'experts des questions de genre aux systèmes de contrôle nationaux, aux réunions du TCA et aux activités de mise en œuvre.

24. Les objectifs stratégiques possibles identifiés comprennent l'institutionnalisation de l'intégration d'analyses de genre dans les discussions des groupes de travail du TCA ; le renforcement des capacités en matière de mise en œuvre tenant compte du genre au travers de recherches, d'orientations, de formations et de ressources de connaissances dédiées ; et la promotion d'une participation inclusive en renforçant la représentation des femmes dans les délégations et aux postes de leadership, tout en favorisant un environnement sûr et propice, grâce à des mesures telles que des politiques de parrainage sensibles à la dimension du genre.

Infrastructures

25. Les sujets prioritaires possibles liés aux infrastructures provenant des soumissions et des consultations comprennent la gouvernance, la viabilité financière, les capacités du Secrétariat et la coordination institutionnelle.

26. Sur la base de ces sujets prioritaires, les objectifs stratégiques possibles identifiés comprennent le renforcement de la gouvernance et de la planification stratégique dans l'ensemble du cadre institutionnel du TCA ; la garantie de la viabilité financière à long terme et de la gestion efficace des institutions du Traité ; le renforcement de l'efficacité, de l'expertise et du soutien technique apporté par le Secrétariat du TCA ; et l'amélioration de la coordination, de la cohérence et de l'efficacité dans l'ensemble des processus institutionnels et des organes subsidiaires du TCA.

ASPECTS TRANSVERSAUX

27. Dans le cadre de la mise en œuvre d'une Stratégie future du TCA, les États Parties peuvent souhaiter tenir compte d'un certain nombre de thèmes transversaux qui sont pertinents dans tous les domaines stratégiques. Il pourrait s'agir, entre autres éléments, de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, des droits humains et des aspects liés au droit humanitaire international ; de la transparence et de la responsabilisation ; de l'engagement des parties prenantes, de la prise de décision fondée sur des éléments factuels, de la durabilité des efforts de renforcement des capacités ; de l'engagement auprès des parties prenantes de l'industrie ; et de la promotion de la coopération et du partage des informations entre les États Parties et les parties prenantes.

28. La prise en compte des thèmes transversaux pourrait aider à s'assurer que la mise en œuvre de la Stratégie contribue à une mise en œuvre efficace, inclusive et durable du Traité dans tous les domaines de travail.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE POSSIBLES

29. La mise en œuvre d'une future Stratégie du TCA pourrait reposer sur les rôles respectifs des États Parties, du Secrétariat du TCA et des organes subsidiaires, ainsi que d'autres parties prenantes, selon ce qui est approprié. Les États Parties continueraient d'assurer la responsabilité principale de la mise en œuvre du Traité et de l'avancement des domaines thématiques, des sujets prioritaires, des objectifs stratégiques et des mesures prioritaires prévus dans le cadre de la Stratégie. Le Secrétariat du TCA pourrait assumer des fonctions de facilitation, de coordination et de soutien technique dans le cadre de son mandat et de ses capacités, notamment en apportant un soutien aux activités de suivi et d'établissement de rapports sur les progrès accomplis.

30. Pour faciliter la mise en œuvre et le suivi, les domaines thématiques, les sujets prioritaires, les objectifs stratégiques et les mesures prioritaires pourraient, selon les besoins, être pris en compte dans les plans de travail et les programmes des organes subsidiaires du TCA, y compris les groupes de travail, le Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF), les points focaux sur l'égalité des sexes et le Comité de sélection du Fonds d'affectation volontaire (VTF). Un tel alignement aiderait à assurer que le travail entrepris en vertu du cadre institutionnel du Traité contribue directement à la mise en œuvre de la Stratégie, tout en offrant des opportunités régulières d'examiner les progrès réalisés, d'identifier les lacunes éventuelles et d'envisager des ajustements à apporter aux priorités de mise en œuvre. À ce propos, il convient également de tenir dûment compte du programme de travail du TCA tel qu'il a été convenu par la CEP11, y compris le calendrier des réunions et les mécanismes de soutien possibles.

31. Pour promouvoir la cohérence au sein du cadre institutionnel du TCA, les objectifs stratégiques et les activités prioritaires correspondant à chaque domaine thématique pourraient, selon les besoins, être pris en compte dans les plans de travail et les programmes des organes subsidiaires, y compris les groupes de travail, le Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF), les points focaux sur l'égalité des sexes et le Fonds d'affectation volontaire (VTF). Un tel alignement pourrait permettre de veiller à ce que les activités prioritaires menées au sein de ces organes contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques convenus et faciliter l'identification de lacunes de mise en œuvre éventuelles et des nouveaux besoins.

32. Les groupes de travail et les autres organes subsidiaires pourraient également assumer un rôle dans l'examen des progrès accomplis dans leurs domaines de responsabilité respectifs et dans l'identification de recommandations pour une action future. Les mécanismes d'établissement de rapports, d'examen et de partage d'informations existants du TCA pourraient être utilisés, dans toute la mesure du possible, en vue de surveiller la mise en œuvre de la Stratégie, promouvant ainsi la transparence et la responsabilisation tout en évitant des contraintes supplémentaires inutiles en matière d'établissement de rapports.

33. La coopération avec les organisations internationales et régionales, la société civile, les universitaires et les partenaires techniques pourrait appuyer davantage la mise en œuvre en soutenant des efforts de renforcement des capacités, de partage des connaissances, d'assistance technique et de mobilisation de ressources qui sont alignés sur les objectifs de la Stratégie.

34. La Stratégie pourrait conserver une nature flexible, facilitant ainsi une évaluation et un ajustement réguliers des sujets prioritaires en réponse aux besoins émergents, aux nouveaux

développements, aux nouvelles tendances dans la mise en œuvre ou aux décisions adoptées par les États Parties dans le cadre du processus du TCA.

MODALITÉS POSSIBLES EN TERMES DE SUIVI, D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION

35. Une Stratégie future nécessiterait de déterminer s'il convient ou non de surveiller et d'examiner les progrès accomplis dans chaque domaine stratégique et la manière de le faire. Une approche possible pourrait impliquer une réflexion annuelle sur les activités menées, les progrès réalisés, les défis rencontrés dans la mise en œuvre et les aspects nécessitant une attention accrue. Un tel processus pourrait soutenir un apprentissage continu et faciliter des ajustements selon les besoins.

36. Les modalités de suivi pourraient reposer, dans toute la mesure du possible, sur les processus institutionnels et les mécanismes d'établissement de rapports existants du TCA. Par exemple, les organes subsidiaires, dont les groupes de travail, le Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF), les points focaux sur l'égalité des sexes et le Fonds d'affectation volontaire (VTF), pourraient réfléchir régulièrement aux progrès accomplis dans leurs domaines de travail respectifs relativement aux domaines stratégiques pertinents.

37. Une modalité possible pourrait consister à ce que les présidents des organes subsidiaires, avec le soutien du Secrétariat du TCA, incluent dans leurs rapports destinés à la Conférence une section consacrée aux progrès accomplis, aux défis identifiés et aux recommandations en matière d'action future. De son côté, le Président pourrait présenter un aperçu stratégique annuel de l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie, sur la base des informations figurant dans les rapports des organes subsidiaires pertinents adressés à la Conférence.

38. Lorsque cela est jugé utile et faisable, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pourraient être élaborés en soutien aux efforts de suivi et faciliter l'évaluation des progrès au fil du temps. De tels indicateurs pourraient être liés aux sujets prioritaires, aux objectifs stratégiques et aux activités prioritaires identifiés dans chaque domaine stratégique.

39. Les États Parties peuvent également souhaiter envisager un examen à mi-parcours et/ou une évaluation en fin de cycle pour apprécier les progrès globaux, identifier les enseignements tirés et orienter l'élaboration de processus de planification stratégique futurs.

CONCLUSION

40. Les éléments présentés dans ce document visent à sous-tendre une discussion complémentaire entre les États Parties sur l'élaboration possible d'une Stratégie du TCA. Ils ne représentent pas un texte approuvé, mais plutôt un ensemble initial d'idées qui pourraient éclairer la préparation d'un cadre stratégique plus complet.

41. Sous réserve de consultations supplémentaires, un tel cadre pourrait inclure une vision, des objectifs et des principes directeurs, chacun comprenant un fil narratif principal, des sujets prioritaires pour chaque domaine thématique, ainsi que les objectifs stratégiques connexes, des mesures prioritaires et des indicateurs et/ou étapes clés possibles, et les modalités de mise en œuvre et de suivi, lorsque cela est approprié.

42. Des consultations et des affinements complémentaires seraient toutefois requis pour consolider ces éléments sous forme de Stratégie formelle, notamment un accord sur les

domaines thématiques à couvrir, les sujets prioritaires et les objectifs stratégiques connexes dans chaque domaine, le séquençage des mesures prioritaires et les modalités pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen.
